



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-032

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-01-14-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE 16 NORD (3 pages)	Page 3
75-2022-01-14-00003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 17 (3 pages)	Page 7

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-14-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE
16 NORD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16^e NORD
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, Monsieur Daniel SERVOZ, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e NORD;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e NORD, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après :

- Mme BUI Thao
- Mme DANG Hong-Thuy
- Mme TCHUISSEU Sandrine

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme De VINCENZI Nadine	M. MASSON Benjamin	M. GAYED Mustapha
Mme MALVEZIN Camille	M. SCOT Emmanuel	Mme ROQUES Martine
Mme BRUNET Marie-Laure	M. THOURET Christophe	M. LE GOUPIL Pascal
M. SELLES Kévin	M. GUILLIER Patrick	Mme MALVEZIN Aude
M. MESSERIAN Pascal	Mme JUSTINE Mariem	Mme DROUOD Sylvie
Mme MINEAUD Anne	M. VIDELO Pascal	M. FOUILLET Jean-Yves
Mme FAHED Nathalie	M. NGUYEN Hoang-Trong	Mme DIEYE Fatou

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme SAMARIA Johana	Mme MECIONYTE Vilma	M. LEFEBVRE Yannick
Mme MANJANJA DJOH Rachel	Mme FOUQUOIRE Binthy	
Mme BELLUCCI Anne Sophie	M. HARROCK Antoine	M. DRAVET Jérôme
M. NEVEU-LEMAIRE Philippe	Mme PUYLAURENT Delphine	Mme DELRUE Anne
M. BLANLOT Thierry		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	limite des décisions gracieuses
Mme DANG Hong-Thuy	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. FOUILLET Jean-Yves	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €
Mme ROQUES Martine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme DROUD Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme FATOU Dieye	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 14/01/2022

Le comptable, responsable du service des impôts
des entreprises de Paris 16^e NORD.

Signé
Daniel SERVOZ

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-01-14-00003

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
17

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 17ème
6A Bvd de Reims
75844 Paris Cedex 17

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Responsable du Service des impôts des particuliers de Paris 17ème,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME TROSSAT Béatrice, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe à la responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, de prendre les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, de prendre les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après, dans les limites suivantes :

Nom et prénom des agents	Grade	Seuil
DELPLANQUE Clémence HANNE Vanessa LABERNEDE Véronique M. RODRIGUES Georges SENOCCQ Amandine BIGUEUR Guillaume	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
GOUDICHAUD Catherine PAUVERT thierry TINOT Gaelle LEFEBVRE Olivier TA VAN Nam Linh DERON Yannick GASSAMA Dalla TONG Christian BOERISWYL Anne-Laure FARHI Mehdi BRAGADO Margot GABET Lionel CHABRY Hugo BONVILLAIN Anne-Laure	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
BERROUYNE Georgina HAMMA Rachel BIGOT Lea HOURI Muriel MUSSARD Rita VIGNON Armelle ZEMMOURI Nassima ALLAOUI Hassan LAURET Samuel COURVILLE Bertrand DEMIM Aïcha LE MEUR Gillles PAYET Guy FABRE Olivier DIABY Fatou BOUVIER Anaïs KADIM Souleïla RUSNARCZYK Céline BRITO Sylvio FEUILLET Rémy	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 3

1°) Délégation de signature est donnée à Mmes DELPLANQUE Clémence, HANNE Vanessa, LABERNEDE véronique, SENOCQ Amandine, Mrs,RODRIGUES Georges, BIGUEUR Guillaume inspecteurs des Finances publiques, de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée de 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les avis de mise en recouvrement, les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service ;

2°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions gracieuses et contentieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
 - b) les demandes de renseignement, les bordereaux de situation fiscale et les extraits de rôles ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
TESTU Fabienne POULLET Didier ROUILLE Sandrine N'GOTH Aurélie CANIQUITTE Célia KILIC Safak SAIDOU BABIO Kamil M CHANE-HIME Ludovic M GABET Lionel HUCHE Aurélie	Contrôleur des Finances Publiques	800 €
CHAVAGNE Aude DIBONGUE Serge PINON Jacques FEUILLET Rémy	Agent des Finances Publiques	800 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 14/01/2022

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème,

Signé

Sylvie FOUCHER